

Fusion absorption de la société française Interparfums Holding^{SAS} par la société française Interparfums^{SA}

Constatation par l'AMF qu'il n'y a pas lieu de mettre en œuvre une offre publique de retrait
Assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2025 : Modalités de mise à disposition des documents

Dans le cadre du projet de fusion absorption par la société française Interparfums^{SA}, société cotée sur Euronext Paris, de la société française Interparfums Holding^{SAS}, l'AMF a considéré, dans sa séance du 6 novembre 2025, que la fusion projetée n'était pas de nature à justifier la mise en œuvre préalable d'une offre publique de retrait visant les actions Interparfums^{SA}, en application de l'article 236-6 de son règlement général.

Cette décision (avis AMF n° 225C1885) est disponible sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org>).

Ce projet de fusion demeure notamment soumis à l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Interparfums^{SA} qui se tiendra le :

Mercredi 17 décembre 2025 à 12 heures
(Accueil des participants à partir de 11 heures)
A la Maison de la Chimie
28 rue Saint Dominique 75007 Paris

Cette Assemblée générale sera retransmise en direct et en différé sur le site www.interparfums-finance.fr.

L'avis préalable de l'Assemblée générale comportant l'ordre du jour, le texte des projets de résolutions et les principales modalités de participation et de vote sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n°134 du 7 novembre 2025, sous le numéro d'annonce 2504724. Un avis de convocation sera publié au BALO et dans un journal d'annonces légales au plus tard le 1^{er} décembre 2025.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 22-10-23 du Code de commerce, seront mis en ligne et téléchargeables sur le site internet de la Société www.interparfums-finance.fr au plus tard le 26 novembre 2025. Ils seront également tenus à la disposition des actionnaires selon les modalités suivantes :

- au moins 30 jours avant l'Assemblée, les documents relatifs à la fusion visés à l'article R. 236-4 du Code de commerce seront mis à la disposition des actionnaires au siège social ;
- à compter de la mise à disposition et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, tout actionnaire pourra demander au CIC Service Assemblées Générales - 6 avenue de Provence 75452 Paris Cedex 09 de lui envoyer les documents visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du code de commerce, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- à compter de la convocation, tout actionnaire pourra prendre connaissance des documents visés aux articles L. 225-115 et R.225-83 du code de commerce au siège de la société à compter de la convocation.

Un document d'exemption établi en application de l'article 1^{er} paragraphe 4 g) et 5 f) du règlement (UE) 2017-1129, de l'article L. 621-8 IV du Code Monétaire et Financier et de l'article 17 de l'instruction de l'AMF DOC-2019-21, sera disponible sur le site internet de la Société www.interparfums-finance.fr au plus tard le 17 novembre 2025.

Note pratique

Nous attirons l'attention des actionnaires sur le fait que cette Assemblée générale revêt un caractère extraordinaire et sera donc strictement limitée à l'ordre du jour (Fusion des sociétés françaises Interparfums Holding^{SAS} et Interparfums^{SA}) et aux débats correspondants.

Aucun élément accessoire ne sera remis à l'issue de cette séance.

Paris, le 6 novembre 2025

Interparfums
10 rue de Solferino
75007 Paris
Tél. 01 53 77 00 00

Ce communiqué est disponible
en français et en anglais sur
le site interparfums-finance.fr

ITP
LISTED
EURONEXT

ISIN - FR0004024222-ITP
Reuters - IPAR.PA
Bloomberg - ITP
Euronext compartiment A
Eligible au SRD
Eligible au PEA
Indices - SBF 120, CAC Mid 60

Contacts

Philippe Benacin
Président-Directeur Général
pbenacin@interparfums.fr

Philippe Santi
Directeur Général Délégué
psanti@interparfums.fr

Cyril Levy-Pey
Directeur Communication
clevypey@interparfums.fr

+ 33 1 53 77 00 00
www.interparfums.fr

Prochain rendez-vous

Perspectives 2026
19 novembre 2025
(avant ouverture de la Bourse)